

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE TALLONE (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 23 septembre 2020 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de :

Madame Jeanne Joséphine PERETTI, demeurant en son vivant à MOUGINS, villa Kallisté 1377/19 avenue du maréchal Juin, née à CANNES le 2 novembre 1934, veuve de Monsieur François Xavier ANFRANI, depuis décédée à CANNES le 28 septembre 2019.

Désignation : **SUR LA COMMUNE DE TALLONE (Haute-Corse)** : une propriété bâtie cadastrée section A n°395 lieu-dit Poggio pour 01a.04ca. ; une propriété bâtie cadastrée Section A n°1364 pour 2a.65ca., n°1366 pour 24a.82ca. lieu-dit Valle Polonnette ; diverses parcelles de terre cadastrées section A n°50 lieu-dit Pinzarelli pour 62a.99ca., n°51 lieu-dit Codolo pour 1ha.49a.28ca., n°665 pour 20a.63ca., n°668 pour 26a.54ca., n°671 pour 33a.96ca., n°673 pour 36a.29ca. lieu-dit Collettole ; Section B n°533 pour 1ha.35a.12ca., n°535 pour 20a.59ca. lieu-dit San Brancazio

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE

Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)